

Écho Clap

JOURNAL CLAPIÉROIS D'INFORMATION

NUMÉRO 7
FÉVRIER 2025



Édito

Chers habitants et habitantes de Clapiers, fidèles lecteurs et lectrices,

En ce début d'année, nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux.
Que 2025 soit synonyme de réussite, d'épanouissement et de découvertes enrichissantes !

Certes, les vents contraires sont nombreux mais l'envie de changer reste entière ! Ensemble, faisons de 2025 une année de collaborations fructueuses, de projets ambitieux et de moments mémorables. Construisons ensemble un avenir inspirant !

Ce nouvel Écho Clap marque la troisième année de notre journal d'information. Nous le savons, il est apprécié et attendu. Il est aussi critiqué, c'est le jeu de la démocratie. La majorité municipale, à laquelle nous appartenons, a voulu faire de nous des opposants. Nous avons choisi au contraire d'être des participants actifs en proposant des alternatives aux décisions communales, quand elles nous semblent injustifiées ou contraires à la démocratie locale et aux intérêts des Clapiéros.

Notre premier engagement dans ce journal est de partager les informations de la vie communale. Les comptes rendus des conseils municipaux, auxquels nous participons activement, décryptent les choix de la majorité. Les brèves permettent aussi de diffuser ou d'éclairer avec humour les actualités Clapiéroises.

Notre second engagement, selon les statuts de notre association Trait d'Union de Clapiers, est de contribuer à la réflexion et à l'éducation populaire des citoyens et citoyennes de Clapiers. Deux articles ont cette mission dans ce numéro : le billet d'humeur et le focus.

Et pour ne pas bouder notre plaisir, les aventures d'Automobélix et de ses compères permettent d'éclairer d'un regard satirique certaines pratiques locales.

Alors, en avant pour 2025 et bonne lecture !

Le Comité de rédaction

SOMMAIRE

Focus

Conseils municipaux des 14/10 & 9/12

La Caisse Alimentaire Commune

Grain de sel

En finir avec la monarchie municipale

Coup de cœur

Paresse pour tous

Feuilleton

Les aventures d'Automobélix

Sur le feu

Stop à la violence routière

Directeur Général, la valse à 4 temps

Inondations à Valence: les leçons

Focus

Conseil Municipal du 14/10

Après trois mois de vacances municipales, ce Conseil était plutôt dense avec 18 affaires à l'ordre du jour. Nous avons approuvé 15 affaires qui pour nous ne faisaient pas débat.

Chaises musicales

Plusieurs points de l'ordre du jour étaient liés à la démission de l'adjoint Thierry Vindolet, qui est remplacé en trois temps : par une élue de réserve sur la liste majoritaire qui «monte», par un nouvel adjoint élu par le conseil, et par le transfert de la délégation à la culture à G. Burel. Le conseil accueille donc Clotilde Collos comme conseillère municipale, en remplacement de T. Vindolet. Elle n'a pas de délégation. Gérald Sylvestre, conseiller municipal délégué aux sports est proposé par le maire comme candidat pour devenir adjoint à la place de T. Vindolet.

Adjoint hors les murs ?

Nous avons interrogé le maire sur l'opportunité de nommer le délégué aux sports comme adjoint, non pas en mettant en cause les qualités du candidat, mais en questionnant ses futures

disponibilités pour ce rôle, puisqu'une mutation professionnelle et un projet de déménagement vont l'éloigner de Clapiers. La sacro-sainte règle édictée par le maire - il faut résider à Clapiers pour appartenir à sa majorité - a du plomb dans l'aile. Nous nous sommes abstenus.

La délégation à la culture est transférée à Guillaume Burel. Il a une délégation au numérique, dont le bilan du mandat en la matière est pour ainsi dire nul. Il s'est vu confier en 2024 le dossier des caméras de télésurveillance, suite à la démission d'A. Salvy. Le tableau des indemnités est logiquement mis à jour suite à ce jeu de chaises musicales et nous nous abstensions de le valider. Voir ce tableau en page 4.

Nombre de logements au Castelet, le suspense

Par cohérence, nous nous abstensions également de valider le rituel compte rendu de l'aménageur à la commune, concernant la ZAC du Castelet. Celui-ci ne permet toujours pas de connaître le nombre total de logements prévus dans cette opération immobilière et contredit sur ce point de précédentes versions approuvées par ce même conseil.

MBX

Brèves

Menus de cantine

Au dernier conseil, le maire a annoncé le choix d'un nouveau fournisseur des repas de cantine, pour 3,48 € HT par repas. Depuis, les familles se demandent si à Clapiers le hotdog-chips est un menu équilibré, surtout quand l'enfant ne mange pas de viande !

Vous avez dit concertation ?

Salles municipales

Nous avons demandé au maire si les salles de l'école de musique, en pause d'activité cette année scolaire, étaient mises à disposition des associations qui en feraient la demande. La réponse est non.

De fait, les attributions de salles sont décidées par le cabinet du maire, et jusque là, tout le monde n'a pas été servi de la même façon.

Vœux du Maire

Aux voeux à la population le 18/01 dernier, la prise de parole du Maire avait les éléments d'une campagne électorale : défense d'un bilan, annonce implicite de sa candidature, réponse à certaines de nos objections. Le Maire a souligné devant les Clapiérois ses amitiés personnelles avec les élus Métropolitains présents. Les amis garantissent-ils toujours la bonne réponse aux besoins de la commune ?

Stop à la violence routière

À l'appel de la Fédération des Usagers et Usagères de la Bicyclette (FUB), des élus et citoyens de Clapiers et Jacou se sont rassemblés devant la mairie le 19/10 (photo). Ils se sont recueillis pour une minute de silence, en hommage au jeune Paul Vary, 27 ans, écrasé et tué volontairement par un automobiliste à Paris, lors d'une altercation sur la voie publique. L'altercation a eu lieu après que l'automobiliste remontait l'avenue à contresens en roulant sur la piste cyclable. Ce dernier a été inculpé pour meurtre.

Nous faisons le parallèle avec l'histoire du cycliste Clapiérois Jean-Paul Tournant: il est mort en 2021 des suites d'un choc à vélo avec un automobiliste sur la bande cyclable de Baillarguet à Girac, à un jet de pierre de Clapiers. Septuagénaire en pleine forme, il rentrait d'une virée à vélo. L'automobiliste a pris la fuite et les circonstances n'ont jamais été élucidées.

L'association Vélocité, en lien avec la famille, a posé un vélo blanc au bord de la route, vélo «fantôme», en souvenir de ce drame, pour appeler les passants à la prudence et au respect mutuel, et pousser la collectivité à aménager ce tronçon.

Rappelons cette évidence : 240 personnes à vélo ont été tuées en France en 2023, la plupart par un conducteur de véhicule motorisé.

Davantage d'articles sur le blog

Retrouvez plus d'articles, nos questions orales en conseil municipal sur le blog de Trait d'Union Clapiers <https://traitdunionclapiers.fr/>

Conseil du 9/12

Directeur général remercié

Le Maire ouvre le Conseil en informant qu'il a révoqué le directeur général, nommé depuis 2 ans à peine. Bien que cette décision relève du Maire seul, nous le questionnons sur ses motivations. Il ne nous répond pas, arguant que ce n'est pas un point à l'ordre du jour, et il a raison. (Voir notre article en page 4.)

Solidarité avec les victimes des inondations à Valence

Le CM a voté une aide de 500 € du budget communal pour manifester la solidarité de Clapiers. Nous avons soutenu très favorablement ce geste symbolique en proposant qu'il soit toutefois un peu plus élevé de la part d'une commune de 6 000 habitants. Notre proposition de porter la somme à 800 € n'a pas été retenue.

Affaires de routine

De nombreux sujets relèvent, comme habituellement, de routines visant à maintenir la continuité et l'efficacité des services municipaux : renouvellement des conventions ALEC, Jouons en ludothèque, adhésions à des groupements de commande, résultats du budget participatif, rapports métropolitains sur la gestion de l'eau, des déchets, modification du tableau des effectifs des agents municipaux, plan de formation des personnels, etc... Nous avons voté favorablement à ces différentes affaires.

En cohérence avec notre opposition au budget 2024, nous avons voté contre les trois affaires qui concernaient les ajustements et écritures comptables proposées.

Plan Local d'Urbanisme intercomunal & climat

Le rapport sur le PLUi a fait l'objet de deux interventions convergentes de l'opposition pour souligner deux dimensions : d'une part, Clapiers est protégée et plutôt bien lotie pour préserver sa spécificité de poumon vert. Mais ce n'est pas le cas de plusieurs quartiers de Montpellier et de plusieurs villes de la Métropole.

Nous nous sommes donc abstenus.

Rémunération de la police municipale

La Police Municipale est un sujet toujours électrique à Clapiers. Des indemnités insuffisantes et des dysfonctionnements managériaux ont dégradé ces dernières années le service de proximité qui doit assurer la tranquillité publique.

Un décret national introduit une part variable au traitement des policiers municipaux, au 1er janvier 2025. Il revient aux communes de fixer la part fixe et la part variable. La majorité a choisi la fourchette basse, et Clapiers restera donc moins disante par rapport aux autres communes, ce qui n'améliorera en rien l'attractivité de Clapiers pour recruter et retenir ses policiers municipaux.

Nous avons voté contre cette proposition qui a été décidée sans concertation avec les intéressés.

Selon nous, une telle méthode ne peut qu'entraîner nouvelles défections et discorde préjudiciables à l'intérêt commun.

MBX



Pour adhérer ou soutenir ce journal

<https://bit.ly/45929xZ> ou flashez le QR code.

Cotisation annuelle : 10 €
clapierstraitdunion@gmail.com



LE TRAIT D'UNION DE CLAPIERS
Association loi de 1901 n°W343030630
105, rue des jardins 34830 Clapiers

Bureau : F. Masselot, F. Brossard

M.Bui-Xuan

Directeur de publication : F. Masselot
Imprimé à Clapiers le 6 février 2025

ISSN 2998-9701

Imprimé sur du papier recyclé



Pour en finir avec la monarchie municipale. *Grain de sel*

Au niveau national, les institutions sont à bout de souffle. Ce que certains appellent la monarchie présidentielle montre chaque jour un peu plus, un peu mieux le gouffre qui existe entre des hommes politiques narcissiques et déconnectés et des citoyens désabusés et/ou en colère. Un récent sondage établissait que 68% des Français se disent favorables à une nouvelle constitution.

À bien y réfléchir, les institutions municipales reproduisent au niveau local ce système monarchique avec un maire (omnipotent) prenant toutes les décisions. D'autant plus lorsque le conseil municipal lui est totalement redevable. Ce fonctionnement est lui aussi à bout de souffle, au moment où les moyens d'information et de communication n'ont jamais été autant développés et lorsque l'implication revendiquée des citoyens n'a jamais été aussi nécessaire et impérieuse.

S'il n'est pas possible de changer les institutions municipales (c'est la loi qui en fixe le cadre), il est possible et même nécessaire d'agir autrement dans ce cadre : tirage au sort, comité citoyen, conseil de quartier, etc. sont autant de moyens à (ré)inventer NC

Association Trait d'Union

Trait d'Union de Clapiers, l'association à laquelle est adossée ce journal, a réuni ses adhérents en assemblée générale. Le nombre d'adhérents a bondi de 29%. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Ma trombine partout

En cette année préélectorale, l'action municipale se met en pause. M. Le Maire flatte l'électeur en vue d'une réélection, malgré sa promesse ferme de ne pas briguer un troisième mandat en 2026. Nous lançons donc notre grand jeu : Comptez le nombre exact d'apparitions de M. Éric Penso dans le bulletin municipal au cours de l'année 2025. Un pot de confiture au gagnant !

Courrier des lecteurs

Demain le tram 5 sera « à Clapiers » : quand, pourquoi et par qui la décision d'abandonner l'arrivée à la Médiathèque a-t-elle été prise ?

Combien de logements finalement au Castelet ?

Comment nous retrouvons-nous sans Directeur Général des Services ? Quel surcoût pour le budget municipal ?

Pourquoi le fournisseur de repas de la cantine a-t-il été choisi sans aucune concertation avec les Associations de Parents d'Elèves ?

L'information, c'est le pouvoir ...

Est-ce pour cette raison que l'équipe municipale actuelle est si avare d'information sur de nombreux sujets ? Dénierait-elle à la population de son village le pouvoir de savoir pour pouvoir s'exprimer ?

La Caisse Alimentaire Commune de Montpellier

Focus

Une expérimentation sociale et écologique, innovante et d'ampleur

La CaC est un projet ambitieux visant à transformer la manière dont les citoyens et les citoyennes accèdent à une alimentation saine, durable et solidaire. L'idée est de créer un système, comme pour les caisses de sécurité sociale, de mutualisation des ressources pour garantir un accès universel à une alimentation de qualité.

La Métropole de Montpellier teste ce dispositif depuis près de 2 ans avec 400 expérimentateurs, et devant son succès, l'expérimentation est aujourd'hui reconduite et élargie jusqu'à la fin 2026. Elle est la plus avancée et mature de France. Sur ce sujet, tous les yeux sont tournés sur Montpellier.

Quels objectifs ?

- Garantir un accès universel à une alimentation saine et durable quelle que soit la situation économique et sociale de ses membres.
- Soutenir les producteurs locaux en leur garantissant des débouchés stables et des prix rémunérateurs
- Participer à la lutte contre le changement climatique et la préservation des écosystèmes
- Impliquer les citoyens et citoyennes dans les décisions concernant leur alimentation : assemblées citoyennes, consultations publiques, mécanismes de co-gestion, pour renforcer la cohésion sociale et l'inclusion des personnes en situation de précarité.

Quels financements ?

- Des financements publics : État, Région, Métropole de Montpellier, ville de Montpellier, Union Européenne, ADEME.

Feuilleton

Automobélix : par Greenwashix !

GreenWashix, le cousin d'Automobélix a une idéfix : tout peindre en vert ! C'est, croit-il, tout bénéf pour Automobélix !

À longueur de ClapInfox, on admire les compères devant la micro-forêt, pourtant idée citoyenne proposée au budget participatif, choisie par le vote des Clapiérois, et à laquelle la majorité était initialement hostile !

GreenWashix déploie beaucoup d'efforts pour amadouer les villageois : un bilan carbone à 15 000 sesterces, plutôt une bonne idée, mais faute d'avoir été suivi d'un plan d'action, cela reste une opportunité manquée. Les druides avaient pourtant repéré le point noir : l'âtre* des légionnaires du camp de Gendarum**, à rénover pour réduire l'empreinte carbone du village. Mais le choix retenu laisse perplexes les écologix : un âtre à gaz peu efficace pour améliorer le bilan carbone. Il aurait été plus judicieux à l'occasion de cette rénovation thermique, de mettre des pompes à chaleur.

Ça fait un peu cher le coup de Greenwashix ! Attendons le prochain budget vert et nous verrons le bilan. D'ailleurs, les habitant.e.s ne sont pas dupes.... Ces utilisations du sesterce public ne répondent pas à leurs besoins. Automobélix eût-il demandé au conseil des druides, il aurait été mieux conseillé.

Plumix

*chaudière gauloise **gendarmerie romaine

La MonA, qu'èst aquò ?

Les « expérimentateurs » contribuent à la CaC en fonction de leurs moyens, selon un principe de solidarité, en utilisant la MonA.

Le défi est de garantir à terme un financement pérenne.

C'est une monnaie dématérialisée dédiée à l'alimentation dans le cadre de la CaC. MonA = Monnaie Alimentaire.

Elle permet aux expérimentateurs et expérimentatrices d'acheter des produits alimentaires locaux sains et durables tout en soutenant les producteurs et en encourageant les circuits courts. Elle est conçue pour circuler uniquement dans un écosystème alimentaire local favorisant ainsi une économie circulaire résiliente.

Comme toute monnaie locale, elle est à parité avec l'Euro.

Elle est gérée par une plateforme numérique liée à la Graine, la monnaie locale de Montpellier. Les citoyens et citoyennes expérimentateurs peuvent acheter des MonA en échange d'euros

Et à Clapiers ?

À ce jour : 3 expérimentateurs.trices et 2 lieux d'approvisionnement alimentaire : la Biocoop de Jacou et l'épicerie coopérative La Crémérie (sur adhésion uniquement).

L'expérimentation se développe avec 900 nouveaux expérimentateurs tirés au sort dans les prochaines semaines et de nouveaux conventionnements de commerçants. Si vous êtes intéressés pour participer au projet, contactez : contact@caisse-alimentaire-commune.fr MBX

Coup de cœur



Paresse pour tous

Hadrien Klenf, éd. le tripode 2021

Un roman utopiste et enthousiasmant écrit en 2020, sur fond de confinement et de campagne présidentielle

Comme moi, vous ne connaissez sans doute pas l'auteur. Normal c'est un pseudo !

Comme moi, vous n'êtes peut-être pas convaincu.e au prime abord par le titre qui sonne comme un slogan décalé . Et pourtant on sort de la lecture de ce roman revigoré.e, enchanté.e, rempli.e d'espoir ! Le personnage principal, Émilien Long... c'est déjà tout un programme : quadragénaire hors norme, prix Nobel d'économie, professeur à Princeton, expert de l'économie du travail et père célibataire de jumeaux ! Il reprend à son compte la thématique de Paul Lafargue, qui attaque la sanctification du travail dans un pamphlet de 1880, « Le droit à la paresse », dans la lignée de la pensée socialiste de l'époque.

Émilien retourne la problématique habituelle qui fait du travail productif le fait majoritaire, et de l'activité libre un fait minoritaire.

Il développe une idée : le droit à la paresse n'est pas le droit à ne rien faire, c'est le droit à tout faire ! Il s'agit de prendre le temps, de se libérer du travail pour créer d'autres richesses, des communs, du lien, du partage, la vie quoi !

Il propose un moyen d'y parvenir : la semaine de 15h. Une utopie réaliste pour changer de modèle de société, pour ne plus perdre sa vie à la gagner mais pour s'émanciper des contraintes de l'emploi et prendre son temps.

Après le succès populaire d'un ouvrage où, arguments économiques et écologiques à l'appui, est développé ce projet radicalement alternatif, Émilien, décide de se présenter à la présidentielle de 2022. Il s'entoure d'une équipe haute en couleurs et en compétences variées. Les péripéties de la campagne électorale s'égrenent dans un récit souvent désopilant et on ne dévoile pas la fin pour garder le suspens.

« On arrête tout, on prend le temps, on réfléchit et c'est joyeux ! »

MBX

Maire: Penso

2252 €

Adjoints: Theillard, Vincent Brisard, Bascoul, Grandjean Dutau, Sylvestre, Noël

476 €

Conseillers : Baron séniors, Martre CCAS, Burel culture

365 €

Sabot cantine & crèche

242 €

Girard budget participatif, Lo jeunesse, Tempier CMJ, Ribes commerce

184 €

Chayriguès protocole

123 €

Lecornec Maurel Scalzi Collos, sans délégation, pas d'indemnité

Sur le feu

Inondations à Valence les leçons pour la Métropole

Le conseil municipal a voté une aide financière symbolique en soutien à Valence suite aux inondations dévastatrices qu'elle a subie en octobre 2024. Cette mesure répond à l'émotion des Clapiérois face aux évènements dramatiques relayés dans l'actualité internationale. Une mesure similaire avait été votée en 2022 pour l'Ukraine en guerre. Se pose la question des causes humanitaires sélectives, que nous ne développerons pas ici.

Les inondations ne sont pas des catastrophes naturelles

Les inondations de Valence posent surtout la question de l'adaptation des villes méditerranéennes aux évolutions du climat.

Soulignons que ces inondations sont une catastrophe de l'aménagement du territoire et non une catastrophe naturelle.

La région de Valence a promu et réalisé depuis des décennies, l'urbanisation *de la ville à la mer*, y compris sur les étangs, marais et autres zones humides.

Or c'était exactement le projet de l'Agglomération, puis de la Métropole depuis les années 1980, dont le projet Ode à la Mer à Lattes est un avatar toujours d'actualité.

Les dévastations à Valence doivent être vues comme l'annonce de notre futur probable. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLUi), dont le rôle est de décider quelles zones sont urbanisables et lesquelles ne le sont pas, les leçons de Valence sont urgentes à assimiler.

Enquête publique PLUi

La Métropole met à jour son plan d'urbanisme, le PLUi.

Inquiets pour votre avenir, pour la résilience de notre territoire, pour la cohésion de notre société, faites part de vos remarques, idées, suggestions en participant à l'enquête publique ouverte jusqu'au 28 février.

FM

Directeur général, valse à 4 temps

Le maire a «remercié» abruptement le Directeur Général des Services (DGS) recruté en 2022.

Que s'est-il passé avec ce fonctionnaire expérimenté, fin connaisseur des rouages de la Métropole, directeur pendant des années à Prades-le-Lez, choisi par le Maire, et qui s'était engagé à finir le mandat ? Avec son recrutement, le Maire avait promis le retour à la stabilité. En effet, après que le Maire a évincé la Directrice fin 2020, six mois seulement après l'élection puis l'a remplacée par son chargé de communication pendant un semestre en 2021, les services de la mairie avaient fonctionné tant bien que mal.

Nous savions que les rapports entre le Maire et le directeur général s'étaient dégradés . Or le Maire et le DGS doivent bien s'entendre, c'est un principe cardinal pour le bon fonctionnement des services municipaux.

À un an de la fin du mandat, la mairie aura-t-elle un quatrième DGS ? Ou la fonction sera-t-elle assurée par un des chefs de service ?

Que les causes de cette éviction soient des errements de management ou des caprices de prince de notre premier magistrat, cette valse de directeurs coûte cher au budget communal. Les directeurs sortant et entrant ont parfois été payés tous deux pendant les mois nécessaires au sortant pour retrouver un poste. Combien cela a-t-il coûté au budget communal ? Souhaitons qu'on en reste là pour les dépenses, parce que le mandat n'est pas fini !

FM

Indemnités des élus Clapiérois

Les élu.e.s reçoivent des indemnités en contrepartie de leur contribution et de leur engagement pour l'intérêt commun.

C'est un élément important de la vie démocratique qui permet à toutes celles et tous ceux - quels que soient leurs revenus et leurs situation - souhaitant participer au pouvoir communal d'être en mesure financièrement d'accepter les charges d'élus. Elles sont encadrées par la loi.

Enfin, la transparence dans la gestion des indemnités est cruciale. Les citoyens doivent pouvoir être informés des montants perçus, ce qui contribue à renforcer la confiance dans leurs élu.e.s.

Indemnité brute mensuelle calculée sur la base du document fourni pour le Conseil Municipal. Base de calcul : indice brut = 1027 au 18 septembre 2024.

MBX